

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN LOT D'UNE
MAISON SUR 3 NIVEAUX
À BELBEUF (SEINE MARITIME), 53 ROUTE DE PARIS
MISE À PRIX : 22 500 €**
(vingt deux mille cinq cent euros) outre charges

ADJUDICATION LE VENDREDI 2 JUILLET 2021 à 14 h
à l'audience des Criées du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de ROUEN (Seine Maritime),
AU PALAIS DE JUSTICE de ladite ville, 1 place du Maréchal Foch,
entrée par la Cour d'honneur, 36 rue Aux Juifs

Cette vente est poursuivie à la requête de la Société **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT**, société anonyme à conseil d'Administration au capital de 124.821.703,00 €, dont le siège est à PARIS 8^{ème} arrondissement (75008), 26/28 rue de Madrid, identifiée au SIREN sous le numéro 379 502 644 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, venant aux droits de la **SA CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE OUEST** suite à une fusion absorption en date du 1^{er} décembre 2015, ayant pour avocat constitué Maître Caroline SCOLAN et pour avocat plaidant la **SELARL L.ROBERT ET ASSOCIES**,

DÉSIGNATION DES BIENS À VENDRE

Sur la commune de BELBEUF (SEINE-MARITIME), 53 route de Paris, cadastrés sous les références **section C numéro 41**, « 53 route de Paris », pour un total de **58 ca** :

Consistant en une maison à usage d'habitation, mitoyenne par la gauche, élevée sur trois niveaux, avec :

- **au rez-de-chaussée** : cuisine ouverte sur séjour (28,62 m²), WC (3,02 m²) et cave.
- **au 1^{er} étage** auquel on accède par un escalier en bois : palier (2,67 m²),

suite parentale composé d'une chambre (14,63 m²), salle de bains (4,55 m²) et petit dégagement, une 2^{ème} chambre (7,79 m²).

- **au 2^{ème} étage** auquel on accède par un deuxième escalier en bois : palier (1,1 m²), une 3^{ème} chambre (7,49 m²) et une 4^{ème} chambre (17,7 m²).

Outre cour extérieure fermée.

Raccordement au tout à l'égout. Chaudière individuelle gaz

Biens inoccupés.

Une visite des lieux sera effectuée par la SCP CARUCCI-GOLLIOT-BOWN-MADELAIN-MORIN, le vendredi 25 juin 2021 de 10h à 11h30.

On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat du Barreau de ROUEN et à condition d'avoir procédé à la **consignation obligatoire d'une somme égale à 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3 000 €**, par un chèque de banque établi à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de ROUEN constitué séquestre à cette occasion. Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution de ROUEN (RG n°20/14) ou au cabinet de l'avocat poursuivant ainsi que sur le site internet : <https://www.avocatsconseil-bourg.fr>